

PAR COURRIEL

Québec, le 22 octobre 2025

[REDACTED]

Objet : Réponse - Demande d'accès à des documents

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 26 septembre 2025 visant à obtenir une liste à jour des municipalités qui ont avisé Santé Québec de leur démarche entreprise en vertu de l'article 32 de la *Loi concernant la lutte contre le tabagisme*, RLRQ c L-6.2.

En réponse à votre demande, vous trouverez ci-joint un document intitulé « 2024-2025-325-Document » qui contient la liste que vous recherchez.

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à ce sujet.

Dans l'intervalle, nous vous prions d'agréer nos cordiales salutations.

[REDACTED]

[REDACTED] responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels

N/Réf. : 25-SQ-0001-253-01

p.j Avis de recours
 Dispositions législatives citées
 Document - Onglet 1

AVIS DE RECOURS EN RÉVISION

Révision

a) **Pouvoir**

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne peut, lorsque sa demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels ou dans le cas où le délai prévu pour répondre est expiré, demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision.

La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

QUÉBEC

Commission d'accès à l'information
525, boul. René-Lévesque Est, bur. 2.36
Québec (Québec) G1R 5S9

Tél : (418) 528-7741
Télé : (418) 529-3102

MONTRÉAL

Commission d'accès à l'information
2045, rue Stanley, bur. 900
Montréal (Québec) H3A 2V4

Tél : (514) 873-4196
Télé : (514) 844-6170

b) **Motifs**

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) **Délais**

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135). La loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).

APPEL DEVANT LA COUR DU QUÉBEC

a) **Pouvoir**

L'article 147 de la loi stipule qu'une personne directement intéressée peut porter la décision finale de la Commission d'accès à l'information en appel devant un juge de la Cour du Québec sur toute question de droit ou de compétence. L'appel d'une décision interlocutoire ne peut être interjeté qu'avec la permission d'un juge de la Cour du Québec s'il s'agit d'une décision interlocutoire à laquelle la décision finale ne pourra remédier.

b) **Délais**

L'article 149 prévoit que l'avis de l'appel d'une décision finale doit être déposé au greffe de la Cour du Québec, dans les 30 jours qui suivent la date de réception de la décision de la Commission par les parties.

c) **Procédure**

Selon l'article 151 de la loi, l'avis d'appel doit être signifié aux parties et à la Commission dans les dix jours de son dépôt au greffe de la Cour du Québec.

Municipalité	Date (s) de résolution		
Montréal	2024-05-16		
Gatineau	2022-03-15	2000-03-27	
Laval	2022-02-18		
St-Jean-sur-Richelieu	2021-08-25	2021-07-13	
Rosemère	2021-07-12		
Boisbriand	2021-06-15		
Ste-Thérèse-de-Blainville	2021-06-14		
Lorraine	2021-06-08		
Ste-Anne-de-Bellevue	2019-06-10		
Kirkland	2018-12-03		
Longueuil	2018-06-14		
L'Assomption	2018-01-16		
Saint-David	2017-08-21		
Saint-Joseph-de-Sorel	2017-07-10		
Saint-Gérard-Majella	2017-06-05		
Saint-Aimé	2017-06-05		
Saint-Robert	2017-05-16		
Sorel-Tracy	2016-12-05		
Granby	2016-05-16		
Saguenay	2004-04-13		
Saint-Tite	2004-02-03		
Cowansville	2003-11-11		
Montréal (arrond. de Verdun)	2003-10-01		
Saint-Jérôme	2002-12-19		
Forestville	2001-06-12		
Sherbrooke	2000-12-16		
Maniwaki	2000-12-04		
Sept-Îles	2000-11-27		
Montmagny	2000-10-16	2004-01-21	2003-12-03
Alma	2000-05-16		
Boisbriand	2000-01-19		
Aylmer	1999-12-14		
Austin	1999-11-15		
Omerville	1999-11-01		
Sainte-Adèle	1999-10-18		
Canton d'Orford	1999-10-18		
Montréal (arrond. d'Outremont)	1999-10-04		
Montréal (arrond. de Westmount)	1999-09-07		
Magog	1999-09-07		
Coaticook	1999-07-12		
Montréal (arrond. de Pointe-Claire)	1998-08-17		

* Veuillez noter que cette liste n'est pas exhaustive, car certaines municipalités peuvent avoir omis d'aviser le Ministère